



**DELIBERATION N° 26/018 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROUVANT LE PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU
25 FÉVRIER 2026**

**CHÌ APPROVA U PRUCESU VERBALE DI A CUMMISSIONE PERMANENTE DI
U 25 DI FERRAGHJU DI U 2026**

REUNION DU 25 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq mars, la Commission Permanente, convoquée le 17 mars 2026, s'est réunie sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Romain COLONNA, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Nadine NIVAGGIONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à M. Hyacinthe VANNI
Mme Angèle CHIAPPINI à M. Jean-Michel SAVELLI
M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Chantal PEDINIELLI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Saveriu LUCIANI, Julia TIBERI

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente, modifiée,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, et notamment son article 60,
- SUR** rapport de la Présidente de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (13) : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le procès-verbal de la Commission Permanente du 25 février 2026, tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 25 mars 2026

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 25 MARS 2026

RAPPORT DE MADAME
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

APPRUVAZIONE DI U PRUCESU VERBALE
DI A CUMMISSIONE PERMANENTE
DI U 25 DI FERRAGHJU DI U 2026

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU 25 FÉVRIER 2026

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

L'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements prévoit que le procès-verbal de chaque séance délibérante est arrêté au commencement de la séance suivante.

En application de ces dispositions, il convient d'adopter, lors de la Commission Permanente du 25 mars 2026 le procès-verbal de la séance précédente, joint au présent rapport.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

**COMMISSION PERMANENTE DÉLIBÉRANTE
DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

RÉUNION DU MERCREDI 25 FÉVRIER 2026

Le 25 février 2026, à 15 heures 03, les membres de la **Commission Permanente**, dûment convoqués par **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse**, se sont réunis dans l'hémicycle Jean-Paul de ROCCA SERRA.

Cette réunion se tient sous son format délibérant et en mode mixte présentiel / audiovisuel.

La **Présidente de l'Assemblée de Corse, Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**, assure la présidence de séance ; elle accueille les participants et procède à l'appel nominal.

Sont présentes dans l'hémicycle :

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS.

Sont présents par connexions audiovisuelles :

M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse,
Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse,
Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Joseph CAITUCOLI,
Françoise CAMPANA, Saveriu LUCIANI, Chantal PEDINIELLI et Jean-Michel SAVELLI.

Sont représentés :

Mme Angèle CHIAPPINI par M. Jean-Michel SAVELLI,
M. Romain COLONNA par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS,
M. Jean-Martin MONDOLONI par Mme Chantal PEDINIELLI.

Sont absents :

M. Paul-Félix BENEDETTI et Mme Julia TIBERI.

Assiste à la réunion, en qualité de membre du Conseil exécutif de Corse :

M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse

**RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n^u 045 : Approvazione di u pruceddu verbale di a Commissione Permanente di u 28 di ghjennaghju di u 2026

Rapport n° 045 : Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente du 28 janvier 2026

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse expose le rapport.

Personne ne demandant la parole, elle met la proposition de délibération aux voix.

Sont absents :

M. Paul-Félix BENEDETTI et Mme Julia TIBERI.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Hyacinthe VANNI, Nadine NIVAGGIONI, Véronique ARRIGHI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI

POUR : 13

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

**RAPORTI DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU /
RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL EXÉCUTIF**

FUNDARIU / FONCIER

Raportu n^u 039 : Acquistu in regularizzazione di prese irregulare di l'anziana strada dipartimentale n° 355 nant'à pruprietà private situate in a cumuna di Sarra di Farru - locu dettu Paccialeda

Rapport n° 039 : Acquisition en régularisation d'emprises irrégulières de l'ex-RD n° 355 sur propriétés privées sises commune de Sarra di Farru - lieu-dit Paccialedda.

M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse, présente le rapport.

La Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a formulé un Avis favorable sur ce rapport. **La Commission des Finances et de la Fiscalité** a donné un Avis favorable sur le rapport.

Personne ne demandant la parole, **la Présidente MAUPERTUIS** met la proposition de délibération aux voix.

Sont absents :

M. Paul-Félix BENEDETTI et Mme Julia TIBERI.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Hyacinthe VANNI, Nadine NIVAGGIONI, Véronique ARRIGHI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI

POUR : 13

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

Rapport n° 040 : Sclassamentu d'una sezione di l'anziana strada dipartimentale 81 situata à u locu dettu Rosa, andendu da u PR 6+580 à 6+290, d'una longhezza di 290 metri linearii, à fini di sclassamentu in a viaria comunale in vista di u prugettu d'accunamentu d'inseme previstu da u PLU di a cumuna d'Appiettu

Rapport n° 040 : Déclassement d'une section de l'ex-route départementale 81 située au lieu-dit Rosa, allant du PR 6+580 à 6+290 d'une longueur de 290 mètres linéaires aux fins de reclassement dans la voirie communale en vue du projet d'aménagement d'ensemble prévu au PLU de la commune d'Appiettu.

M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse, expose le rapport.

La Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a formulé un Avis favorable sur ce rapport.

Personne ne demandant la parole, **la Présidente MAUPERTUIS** met la proposition de délibération aux voix.

Sont absents :

M. Paul-Félix BENEDETTI et Mme Julia TIBERI.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Hyacinthe VANNI, Nadine NIVAGGIONI, Véronique ARRIGHI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI

POUR : 13

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Raportu n° 041 : Convenzione d'occupazione di i duminii stradali è ferruvarii è di messa à dispusizione d'arterie di geniu civile per i cavi di cumunicazione elettronica, pruprietà di a Cullettività di Corsica à prò di u Ministeru di e Forze Armate

Rapport n° 041 : Convention d'occupation des domaines routiers et ferroviaires et de mise à disposition d'artères de génie civil pour câbles de communications électroniques propriétés de la Collectivité de Corse au bénéfice du ministère des Armées

M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse, présente le rapport.

La Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a formulé un Avis favorable sur ce rapport. **La Commission des Finances et de la Fiscalité** a donné un Avis favorable sur le rapport.

Personne ne demandant la parole, **la Présidente MAUPERTUIS** met la proposition de délibération aux voix.

Sont absents :

M. Paul-Félix BENEDETTI et Mme Julia TIBERI.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Hyacinthe VANNI, Nadine NIVAGGIONI, Véronique ARRIGHI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI

POUR : 13

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n° 042 : Alienazione di veiculi è materiali di a Cullettività di Corsica

Rapport n° 042 : Aliénation de véhicules et de matériels de la Collectivité de Corse

M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse, présente le rapport.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a donné un Avis favorable sur le rapport.

Personne ne demandant la parole, la Présidente MAUPERTUIS met la proposition de délibération aux voix.

Sont absents :

M. Paul-Félix BENEDETTI et Mme Julia TIBERI.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Hyacinthe VANNI, Nadine NIVAGGIONI, Véronique ARRIGHI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle

CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI

**POUR : 13
CONTRE : 0
ABST : 0
NPPV : 0**

Raportu n° 047 : Gruppamentu di cumande tra a Culletività di Corsica e u Servizi d'Incendiu e di Succorsu di u Cismonte per a lucazione di un elicotteru per u sustegnu operaziunale e per u trasportu di persunali e materiali

Rapport n° 047 : Groupement de commandes entre la Collectivité de Corse et le Service d'Incendie et de Secours du Cismonte pour la location d'un hélicoptère pour le soutien opérationnel ainsi que pour l'acheminement de personnels et matériels

M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse, présente le rapport.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a formulé un Avis favorable sur le rapport.

Personne ne demandant la parole, **la Présidente MAUPERTUIS** met la proposition de délibération aux voix.

Sont absents :

M. Paul-Félix BENEDETTI et Mme Julia TIBERI.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Hyacinthe VANNI, Nadine NIVAGGIONI, Véronique ARRIGHI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI

**POUR : 13
CONTRE : 0
ABST : 0
NPPV : 0**

Rapport n° 048 : Cunvenzione d'AOT di l'impiantu spurtivu di l'Arinella, nantu à a cumuna di Bastia

Rapport n° 048 : Convention d'autorisation d'occupation temporaire d'une partie du complexe sportif de l'Arinella situé sur la commune de Bastia

M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse, présente le rapport.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a donné un Avis favorable sur le rapport.

Personne ne demandant la parole, **la Présidente MAUPERTUIS** met la proposition de délibération aux voix.

Sont absents :

M. Paul-Félix BENEDETTI et Mme Julia TIBERI.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Hyacinthe VANNI, Nadine NIVAGGIONI, Véronique ARRIGHI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI

POUR : 13

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

ACQUA È RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT

Rapportu n° 046 : Rinnuvata di cunvenzione cun cumunità di cumune chì stabiliscenu a scumpartera di l'intervenzione in u quattru di e cumpetenze « spazii naturali sensibili » è « gestione di i mezi acquatichi è privenzione di l'inundazione »

Rapport n° 046 : Renouvellement de conventions avec des Communautés de communes établissant la répartition des interventions dans le cadre des compétences Espaces Naturels Sensibles (ENS) et Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations (GEMAPI)

M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse, présente le rapport.

La Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a formulé un Avis favorable sur ce rapport.

Mme Chantal PEDINIELLI souhaite connaître, au sujet des conventions évoquées dans le rapport et relatives à la répartition des compétences GEMAPI, quelles sont les communautés de communes concernées ; quelles sont les instances qui décident de leur signature et enfin, si ces décisions sont à l'initiative des communes ou bien des communautés de communes.

Elle prend, pour illustrer ses propos, les récentes chutes abondantes de pluie qui ont entraîné des inondations et des débordements des fleuves et cours d'eau, notamment dans le Sartenais, où le Rizzanèse a coupé la route entre Prupia et Sartè.

M. Guy ARMANET précise qu'il est question d'un transfert de compétences des communes vers les intercommunalités et qu'il s'opère d'un commun accord entre les différents participants dans la mesure où les communes ont décidé de confier la compétence GEMAPI aux intercommunalités, comme cela a été le cas pour la Communauté d'Agglomération de Bastia, évoquée dans le présent rapport.

Il précise que ce sont les communautés de communes qui créent les taxes leur permettant de financer les projets, notamment en matière d'entretien des cours d'eau et des ruisseaux.

C'est cet ensemble qui doit se construire entre les communes et les intercommunalités.

La Présidente MAUPERTUIS met la proposition de délibération aux voix.

Sont absents :

M. Paul-Félix BENEDETTI et Mme Julia TIBERI.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Hyacinthe VANNI, Nadine NIVAGGIONI, Véronique ARRIGHI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI

POUR : 13

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

INFRASTRUTTURE È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

Raportu n° 043 : Prughjettu d'accunziamentu di trè girate à manca nant'à l'anziana strada territoriale n° 10, nant'à e cumune di Portivechju è San Gavinu di Carbini è messa in opera di a procedura d'istituzione di u pianu d'allineamentu

Rapport n° 043 : Projet d'aménagement de trois tourne-à-gauche sur l'ex-route territoriale n° 10 sur les communes de Portivechju et San Gavinu di Carbini et mise en œuvre de la procédure d'établissement du plan d'alignement

M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse, expose le rapport.

La Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a formulé un Avis favorable sur ce rapport. La Commission des Finances et de la Fiscalité a donné un Avis favorable sur le rapport.

Personne ne demandant la parole, **la Présidente MAUPERTUIS** met la proposition de délibération aux voix.

Sont absents :

M. Paul-Félix BENEDETTI et Mme Julia TIBERI.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Hyacinthe VANNI, Nadine NIVAGGIONI, Véronique ARRIGHI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI

POUR : 13

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

EUROPA È INTERNAZIONALE / EUROPE ET INTERNATIONAL

Raportu n° 044 : Rinnuvamentu di u labellu EUROPE DIRECT è convenzione quadru di labellizzazione 2026-2030

Rapport n° 044 : Renouvellement du label EUROPE DIRECT et convention-cadre de labellisation 2026-2030

M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse, expose le rapport.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a donné un Avis favorable sur le rapport.

La Présidente MAUPERTUIS rappelle que cet outil a été mis en place en 2021 à la suite d'un premier appel à communication et à un projet émanant de la Commission européenne. Il a été inauguré en octobre 2021.

Elle précise que c'est un projet d'une très grande utilité dans la mesure où il permet d'informer les citoyens, mais également les décideurs en matière d'affaires européennes et de programmes existants.

La Présidente MAUPERTUIS met la proposition de délibération aux voix.

Sont absents :

M. Paul-Félix BENEDETTI et Mme Julia TIBERI.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Hyacinthe VANNI, Nadine NIVAGGIONI, Véronique ARRIGHI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI

POUR : 13

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

Après avoir constaté que l'ordre du jour avait été épuisé, **la Présidente MAUPERTUIS** remercie les participants et lève la réunion à 15h20.

Fait à Ajaccio, le 25 février 2026

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ORDINE DI U GHJORNU / ORDRE DU JOUR

RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Raportu n^u 045 : Approvazione di u pruceddu verbale di a Commissione Permanente di u 28 di ghjennaghju di u 2026.

Rapport n^o 045 : Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente du 28 janvier 2026.

FUNDARIU / FONCIER

Raportu n^u 039 : Acquistu in regularizzazione di prese irregulare di l'ex-strada dipartimentale n^o355 nant'à pruprietà private situate in a cumuna di Sarra di Farru – locu dettu Paccialeda.

Rapport n^o 039 : Acquisition en régularisation d'emprises irrégulières de l'ex-RD n^o355 sur propriétés privées sises commune de Sarra di Farru - lieudit Paccialeda.

Raportu n^u 040 : Sclassamentu d'una sezione di l'ex-strada dipartimentale 81 situata à u locu dettu Rosa, andendu da u PR 6+580 à 6+290, d'una longhezza di 290 metri linearii, à fini di sclassamentu in a viaria comunale in vista di u prugettu d'accunciamentu d'inseme previstu da u PLU di a cumuna d'Appiettu.

Rapport n^o 040 : Déclassement d'une section de l'ex-route départementale 81 située au lieu-dit Rosa, allant du PR 6+580 à 6+290 d'une longueur de 290 mètres linéaires aux fins de reclassement dans la voirie communale en vue du projet d'aménagement d'ensemble prévu au PLU de la commune d'Appiettu.

ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Raportu n° 041 : Cunvenzione d'occupazione di i duminii stradali è ferruvarii è di messa à dispusizione d'arterie di geniu civile per i cavi di cumunicazione elettronica, pruprietà di a Cullettività di Corsica à prò di u Ministeru di e Forze Armate.

Rapport n° 041 : Convention d'occupation des domaines routiers et ferroviaires et de mise à disposition d'artères de génie civil pour câbles de communications électroniques propriétés de la Collectivité de Corse au bénéfice du ministère des Armées.

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n° 042 : Alienazione di veiculi è materiali di a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 042 : Aliénation de véhicules et de matériels de la Collectivité de Corse.

Raportu n° 047 : Gruppamentu di cumande tra a Cullettività di Corsica e u Serviziu d'Incendiu e di Succorsu di u Cismonte per a lucazione di un elicotteru per u sustegnu operaziunale e per u trasportu di persunali e materiali.

Rapport n° 047 : Groupement de commandes entre la Collectivité de Corse et le Service d'Incendie et de Secours du Cismonte pour la location d'un hélicoptère pour le soutien opérationnel ainsi que pour l'acheminement de personnels et matériels.

Rapport n° 048 : Cunvenzione d'AOT di l'impiantu spurtivu di l'Arinella, nantu à a cumuna di Bastia.

Rapport n° 048 : Convention d'autorisation d'occupation temporaire d'une partie du complexe sportif de l'Arinella situé sur la commune de Bastia.

ACQUA È RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT

Raportu n° 046 : Rinnuvata di cunvenzione cun cumunità di cumune chì stabiliscenu a scumpartera di l'intervenzione in u quattru di e cumpetenze « spazii naturali sensibili » è « gestione di i mezi acquatichi è privenzione di l'inundazione ».

Rapport n° 046 : Renouvellement de conventions avec des Communautés de communes établissant la répartition des interventions dans le cadre des compétences Espaces Naturels Sensibles (ENS) et Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations (GEMAPI).

INFRASTRUTTURE È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

Raportu n° 043 : Prughjettu d'accunciamento di trè girate à manca nant'à l'anziana strada territoriale n°10, nant'à e cumune di Portivechju è San Gavinu di Carbini è messa in opera di a prucedura d'istituzione di u pianu d'allineamentu.

Rapport n° 043 : Projet d'aménagement de trois tourne-à-gauche sur l'ex-route territoriale n°10 sur les communes de Portivechju et San Gavinu di Carbini et mise en œuvre de la procédure d'établissement du plan d'alignement.

EUROPA È INTERNAZIONALE / EUROPE ET INTERNATIONAL

Raportu n° 044 : Rinnuvamentu di u labellu EUROPE DIRECT è cunvenzione quadru di labellizzazione 2026-2030.

Rapport n° 044 : Renouvellement du label EUROPE DIRECT et convention-cadre de labellisation 2026-2030.
